



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 06/07/2018

## « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » LANCE #BALANCETONPANNEAU POUR RECENSER LES INCOHÉRENCES DE SIGNALISATION SUR LES ROUTES À 80KM/H

**Aujourd'hui, vendredi 06 juillet 2018, le quotidien *Le Parisien / Aujourd'hui en France* révèle que moins d'une semaine après l'entrée en vigueur des 80 km/h, de nombreux panneaux de signalisation ont déjà été vandalisés. Interrogée par le journal, l'association « 40 millions d'automobilistes » pointe aussi les incohérences de signalisation qui fleurissent sur les routes depuis le 1<sup>er</sup> juillet, preuve que la mesure prise de force par le Premier ministre est plus que compliquée à mettre en place. L'association demande donc aux usagers de la route de l'aider à recenser ces incohérences en les signalant sur la [page Facebook de « 40 millions d'automobilistes »](#) ou via le hashtag #BalanceTonPanneau.**

C'est un automobiliste isérois qui, le premier, s'est interrogé sur l'implantation d'un panneau de limitation de vitesse à 80 km/h qu'il jugeait litigieuse : « certes, il n'y a pas de séparateur central sur cette portion de la D41 près de Vienne (38), mais est-il normal que, dans le sens de circulation disposant de deux voies, la vitesse ait été abaissée à 80 km/h ? ».

Il y aussi le témoignage de cet usager qui a emprunté la D915 dans les Yvelines, aux abords de Bonnières-sur-Seine : la photo montre une chaussée à 3 voies, dont deux dans le même sens de circulation.

Et en effet, au regard du décret du 15 juin 2018 *relatif aux vitesses maximales autorisées des véhicules*, la signalisation implantée dans ces deux cas est incohérente : la loi stipule désormais que « la vitesse sur les sections de routes comportant au moins deux voies affectées à un même sens de circulation est relevée, sur ces seules voies, à 90 km/h ». De premiers couacs dans l'application de la mesure, qui promettent de ne pas être les seuls...

« À l'évidence, c'est une erreur des gestionnaires de voirie – les Conseils départementaux – que l'on ne peut pas taxer de vouloir piéger les automobilistes, tant les départements se sont opposés à cette mesure. Mais c'est surtout le symbole d'une mesure incompréhensible : avec séparateur, sans séparateur, à l'exception des 3 voies, avec 2 voies dans le même sens... Il faut désormais être polytechnicien pour se retrouver dans ce dédale de cas particuliers et poser le panneau adéquat » dénonce Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

L'association invite aujourd'hui les usagers de la route à signaler les incohérences relatives à la mise en place des 80 km/h (coordonnées géographiques et photos) sur la [page Facebook de l'association](#) ou via le hashtag #BalanceTonPanneau. « 40 millions d'automobilistes » publiera la liste des points litigieux signalés et demandera aux départements de réétudier l'implantation des panneaux, pour rendre les limitations de vitesse conformes à la loi.

« En tant que défenseur de l'intérêt général des automobilistes, nous nous devons de veiller à ce qu'ils ne soient pas lésés dans la mise en œuvre de cette mesure, même si nous continuons à nous y opposer activement. La Commission indépendante d'évaluation des 80 km/h que nous avons créée se réunira d'ailleurs à la rentrée pour établir un premier bilan de la mesure au cours de l'été » indique Daniel QUÉRO, président de l'association.

**Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur [www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com), avant leur diffusion. Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)**

### CONTACT PRESSE :

Tél. : 02 43 50 06 35  
Port. : 06 10 07 48 26



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)